
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 septembre 2024 à 19 h
4243, rue de Charlevoix**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clara
M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clara

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les membres du personnel de l'arrondissement suivants :

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement
Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs;
M. Maxime Ubner Sauveur, directeur des travaux publics
Mme Marie-Claude Fournier, cheffe de division du développement social en remplacement de M. Claudel
Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement
Mme Anne-Sophie Bergeron, secrétaire-rechercheuse
M. Louis Tremblay, chargé de communication

Étaient aussi présents :

M. Hassan Lif, responsable de soutien aux élus
Mme Anna Mielczarek, chargée de secrétariat
M. Christian Komze, conseiller en développement communautaire au PDQ 39

Nombre de personnes dans la salle : 34

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens. Un moment de recueillement est observé à la mémoire de M. Marcel Parent, ancien maire de l'arrondissement de Montréal-Nord décédé récemment.

Mme Christine Black présente les membres du conseil d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence de la représentante du PDQ 39.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA24 10 212

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2024, à 19 h.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 septembre 2024, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.02 - Mot de la mairesse et des élu.e.s

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Point d'information :

- Inauguration de la nouvelle salle du conseil d'arrondissement au nom de Joseph Boyer.
-

M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville – district Marie-Clarak

Point d'information :

- Retour sur les travaux effectués durant l'été et l'implantation de dos d'âne en vue de la rentrée scolaire.
-

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement – district Ovide-Clermont

Point d'information :

- Retour sur les pluies diluviennes et félicitations aux employés des travaux publics pour leur travail.
-

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Clarak

Point d'information :

- Retour sur les Marchés du Nord.
-

Mme Chantal Rossi, conseillère de ville – district Marie-Clarak

Points d'information :

- Aménagement de la Place Charleroi et l'Archevêque;
 - Souligne le décès de M. Michel Lavoie et sincères condoléances à la famille.
-

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Point d'information :

- Retour sur les activités ayant eu lieu dans les parcs cet été.
-

Suspension de la séance à 19 h 23.

Reprise de la séance à 19 h 42.

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 15.

Question des citoyens présents dans la salle :

Bianca Perez

- Aménagement du boul. Henri-Bourassa – piste cyclable;
- Boul. Léger – transport actif / transport en commun.

Lucie Roy

- Remerciements pour l'aménagement du triangle Fleury;
- Demande d'ajout de toiles / abris solaires au triangle Fleury.

Isabelle Leduc

- Parc Aimé-Léonard – mise à jour des solutions appliquées pour la problématique de bruit;
- Demande de participer à un comité citoyen.

Marguerite Koussaya

- Dos d'âne pas à la bonne place sur sa rue – demande de le déplacer;
- Jeunes qui consomment de la drogue sur la rue Patricia.

André Côté

- Refoulement d'égouts – remerciements aux employés qui ont ramassés les détritux;
- Demande de rencontre avec l'arrondissement pour comprendre le réseau des égouts dans son secteur.

Carmelle Bessard

- Félicitations pour les activités culturelles organisées par l'arrondissement durant l'été;
- Communications à améliorer pour les avis d'urgence – ébullition d'eau.

Questions reçues via le formulaire électronique :

Louis Langevin

- Souhaite acheter sa partie de ruelle.

Wassim Mansouri

- Passage du balai mécanique dans son secteur – insalubrité

Marc-André Longpré

- Utilisation du bac poubelles VS sacs poubelles – présence de sacs à ordures dans son secteur.

Annarosa Sabbadini

- Communications avis ébullition d'eau – système d'alerte.

Martin Prud'homme

- Entretien des rues – choix des rues pour l'asphaltage.

Mélanie Lapierre

- Entretien des aménagements paysagers aux abords des coins de rues – sécurité.

Jean-François Gagné

- Nouvel horaire des bibliothèques pour les matins des fins de semaine.

Marie Simard

- Nouvel horaire des bibliothèques pour les matins des fins de semaine.

Fatima Gabriela Salazar Gomez

- Réaménagement du parc Pilon – Souhaite que les documents relatifs à la séance d'information tenue pour les citoyens soient accessibles.

Julien Rioux

- Toilettes fermées au parc Sauvé cet été.

Amélie Parent McGarrell

- Réaménagement du boul. Gouin pour la remise à sens unique.

Fin de la période de questions du public à 20 h 28.

Suspension de la séance à 20 h 28.

Reprise de la séance à 20 h 40.

CA24 10 213

Offrir les condoléances du conseil à la famille de monsieur Marcel Parent à la suite de son décès survenu le 22 août 2024, à l'âge de 92 ans.

Attendu que c'est avec une très grande tristesse que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Marcel Parent survenu le 22 août dernier;

Attendu que monsieur Parent a été président de l'arrondissement (2001 à 2005) et premier maire de l'arrondissement de Montréal-Nord (2005 à 2009);

Attendu que monsieur Parent a aussi été député de la circonscription de Sauvé;

Attendu qu'au cours de ses mandats à titre de maire, monsieur Parent a réalisé de nombreux projets qui ont contribué à améliorer la qualité de vie des citoyen.ne.s de Montréal-Nord;

Attendu que monsieur Parent était un passionné du service public qui a servi la communauté nord-montréalaise avec intégrité, compassion et dévouement;

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Abdelhaq Sari, Mme Christine Black, Mme Chantal Rossi et M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE les membres du conseil prient la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adopté à l'unanimité.

10.04

(Mme Christine Black donne certaines informations sur ce point)

CA24 10 214

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 juillet 2024.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 juillet 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.05

CA24 10 215

Adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 22 août 2024.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 22 août 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.06

CA24 10 216

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 juillet 2024.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 juillet 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.07 1249864007

CA24 10 217

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 août 2024.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 août 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.08 1249864008

CA24 10 218

Déposer et approuver le Plan d'action collectif des personnes âgées de Montréal-Nord 2024-2029.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé et approuvé le Plan d'action collectif des personnes âgées de Montréal-Nord 2024-2029.

Adopté à l'unanimité.

12.01 1246324002

(Mme Christine Black et Mme Chantal Rossi donnent certaines informations sur ce point)

CA24 10 219

Déposer une déclaration d'appui pour la Journée internationale de la démocratie célébrée le 15 septembre 2024.

Attendu que la *Journée internationale de la démocratie* est célébrée depuis 2007 par l'Organisation des Nations Unies et est tirée de l'adoption, en septembre 1997, de la Déclaration universelle sur la démocratie;

Attendu que la démocratie est essentielle au fonctionnement de notre société, permet l'implication des citoyen.ne.s dans son développement et s'exerce partiellement dans plusieurs pays;

Attendu que élu.e.s municipaux veulent témoigner de l'importance de la démocratie;

Attendu que la Ville de Montréal déploie plusieurs mécanismes démocratiques depuis de nombreuses années (conseil municipal et d'arrondissement, commissions permanentes, budgets participatifs, Office de Consultation Publique de Montréal, Élection Montréal, etc.);

Attendu que la Ville de Montréal soutient des organisations, dont Concertation Montréal, qui contribuent au développement et au maintien de la vie démocratique;

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

De proclamer la journée du 15 septembre comme celle de la *Journée internationale de la démocratie*;

De souligner l'importance de la démocratie, à travers l'éducation dès le plus jeune âge et la valorisation des instances qui la portent;

De souligner l'importance de la participation citoyenne, en particulier celle des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés, dans le processus démocratique;

D'encourager les initiatives visant à sensibiliser les citoyen.ne.s quant à leur rôle crucial dans le maintien et le développement de la démocratie.

Adopté à l'unanimité.

15.01

(M. Philippe Thermidor donne certaines informations sur ce point)

CA24 10 220

Adjuger à Eurovia Québec Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 294 008,32 \$, taxes incluses, un contrat pour des travaux de planage pour la réfection de pavage et la reconstruction de trottoirs sur la rue de Castille entre l'avenue Hénault et l'avenue Racette à l'arrondissement de Montréal-Nord, et autoriser une dépense de 29 400,83 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 22 946,83 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 346 355,98 \$, taxes incluses.

Appel d'offres 1150 / 7 soumissionnaires

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adjugé à Eurovia Québec Construction Inc, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 294 008,32 \$, taxes incluses, le contrat 1150 pour l'exécution des travaux de planage pour la réfection de pavage et la reconstruction de trottoirs sur la rue de Castille entre l'avenue Hénault et l'avenue Racette à l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 29 400,83 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 22 946,83 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 346 355,98 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1249516008

CA24 10 221

Approuver l'addenda à la convention de services avec Ville en vert relatif à la gestion du Programme Éco-quartier Montréal-Nord et approuver le nouveau protocole de visibilité du programme Éco-quartier.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé l'addenda à la convention de services avec Ville en vert, soit la modification de l'Annexe 1, relatif à la gestion du Programme Éco-quartier Montréal;

ET QUE soit approuvé la mise à jour du protocole de visibilité du Programme Éco-quartier.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1239161001

CA24 10 222

Approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, Arrondissement de Montréal-Nord, et M. Gilles Leblanc pour la location d'un local d'atelier professionnel, incluant trois locaux d'entreposage à l'usage de l'exploitation du « Pro-Shop » à l'aréna Rolland, en contrepartie d'un loyer en vertu du règlement sur les tarifs applicables pour la période du 1er septembre 2024 au 31 mars 2025, comportant une clause de renouvellement pour les saisons 2025-2026 et 2026-2027.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord, et M. Gilles Leblanc pour la location d'un local d'atelier professionnel, incluant trois locaux d'entreposage à l'usage de l'exploitation du « Pro-Shop » à l'aréna Rolland, en contrepartie d'un loyer en vertu du règlement sur les tarifs applicables pour la période du 1er septembre 2024 au 31 mars 2025, comportant une clause de renouvellement pour les saisons 2025-2026 et 2026-2027.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1249941003

CA24 10 223

Accorder une contribution financière à quatre (4) OBNL totalisant 97 330 \$, incluant les taxes si applicables, soit 41 396 \$ au Centre d'action bénévole de Montréal-Nord pour le projet Mobilis-ACTION, 23 096 \$ au Carrefour des retraités de Montréal-Nord pour le projet Dépannage d'urgence pour les personnes âgées, 12 178 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir pour le projet Aînés en santé et 20 660 \$ à Ville en vert pour le projet Ateliers solidaires pour aînés.es; le tout pour la période du 4 septembre au 31 mars 2025 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) et approuver les projets de convention à cette fin.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière totalisant la somme de 97 330 \$, à 4 organismes, pour la réalisation de 4 projets pour la période du 4 septembre 2024 au 31 mars 2025 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024), soit aux organismes suivants :

Centre d'action bénévole de Montréal-Nord 41 396 \$
Carrefour des retraités de Montréal-Nord 23 096 \$
Les Fourchettes de l'Espoir 12 178 \$
Ville en vert 20 660 \$

QUE soient approuvés les projets de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1246324003

(Mme Chantal Rossi donne certaines informations sur ce point)

CA24 10 224

Accorder une contribution financière totalisant la somme de 9 984 \$ aux 2 organismes suivants : soit un montant de 4 999 \$ à l'Association Québécoise de Défense des Droits des Personnes Retraités et préretraités (AQDR) pour les deux activités "Les olympiades des aînés qui a eu lieu le 8 août 2024 au parc Gouin et la Kermesse qui a eu lieu le 15 août 2024 au parc Eusèbe-Ménard, un montant de 4 985 \$ à l'organisme Artistes en Arts Visuels du Nord de Montréal (AAVNM) pour l'activité "Le symposium des arts" qui a eu lieu les 25 et 26 août 2024 au parc Ottawa.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière totalisant la somme de 9 984 \$ aux 2 organismes suivants : soit un montant de 4 999 \$ à l'Association Québécoise de Défense des Droits des Personnes Retraités et préretraités (L'AQDR) pour les deux activités "Les olympiades des aînés qui a lieu le 8 août dernier au parc Gouin et la Kermesse qui a eu lieu le 15 août dernier au parc Eusèbe-Ménard ainsi qu'un montant de 4 985 \$ à l'organisme Artistes en Arts Visuels du Nord de Montréal (AAVNM) pour l'activité "Le symposium des arts" qui a eu lieu les 25 et 26 août dernier au parc Ottawa;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1249738008

(Mme Christine Black donne certaines informations sur ce point)

CA24 10 225

Accorder une contribution financière de 1 254,84 \$, à titre de dépassement de coût, à Ville en vert pour les coûts de location et les frais afférents du local Éco-quartier situé au 10 861 boulevard Pie-IX.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 1 254,84 \$, à titre de dépassement de coût, à Ville en vert pour les coûts de location et les frais afférents du local Éco-quartier situé au 10 861 boulevard Pie-IX;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1239161002

CA24 10 226

Modifier la résolution CA24 10 172 afin que soit inscrit un montant de 47 800 \$ en remplacement du montant de 48 700 \$ pour l'octroi de la contribution financière accordée à la Table de Concertation Jeunesse de Montréal-Nord pour la réalisation du projet d'intervention en transition 3.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit modifiée la résolution CA24 10 172 afin que soit inscrit un montant de 47 800 \$ pour l'octroi de la contribution financière en remplacement du montant inscrit de 48 700 \$;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1249716004

CA24 10 227

Accorder une contribution financière de 500 \$ à la Fondation Ali Gerba pour soutenir ses activités et pour promouvoir le soccer auprès des jeunes, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année 2024.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à la Fondation Ali Gerba pour soutenir ses activités et pour promouvoir le soccer auprès des jeunes;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1247606022

(M. Philippe Thermidor donne certaines informations sur ce point)

CA24 10 228

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 juin 2024 et au 31 juillet 2024.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 juin 2024 et au 31 juillet 2024.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1247606020

CA24 10 229

Approuver et déposer les rapports mensuels au 30 juin 2024 et au 31 juillet 2024.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés les rapports mensuels au 30 juin 2024 et au 31 juillet 2024.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1247606019

CA24 10 230

Déposer la projection des résultats de l'exercice financier 2024 en date du 30 juin 2024 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2024 comparé avec celui du 30 juin 2023.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QU'il soit déposé la projection des résultats de l'exercice financier 2024 en date du 30 juin 2024 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2024 comparé avec celui du 30 juin 2023.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1247606021

(M. Abdelhaq Sari donne certaines informations sur ce point)

CA24 10 231

Donner un avis de motion amendé, présenter, déposer et adopter le projet de Règlement R.R.1562.068 modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de créer une nouvelle zone C9-856 à l'intersection de la rue de Charleroi et du boulevard Lacordaire et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

AVIS est donné par M. Jean Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement R.R.1562.068 amendé modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de créer une nouvelle zone C9-856 à l'intersection de la rue de Charleroi et du boulevard Lacordaire et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047);

QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement R.R.1562.068 amendé modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de créer une nouvelle zone C9-856 à l'intersection de la rue de Charleroi et du boulevard Lacordaire et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047);

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adopté le projet de Règlement R.R.1562.068 amendé modifiant le Règlement de zonage R.R.1562 afin de créer une nouvelle zone C9-856 à l'intersection de la rue de Charleroi et du boulevard Lacordaire et déterminer les usages et les normes d'implantation pour cette nouvelle zone afin d'assurer la concordance avec le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047);

ET QU'une nouvelle consultation publique soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1247040003

CA24 10 232

Donner un avis de motion, présenter, déposer et adopter le premier projet de Règlement RGCA13-10-0007-8 modifiant le Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels afin de modifier les dispositions relatives aux supports et antennes de plus de 10 mètres de hauteur.

AVIS est donné par M. Jean Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA13-10-0007-8 modifiant le Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels afin de modifier les dispositions relatives aux supports et antennes de plus de 10 mètres de hauteur;

QUE soit présenté et déposé le premier projet de Règlement RGCA13-10-0007-8 modifiant le Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels afin de modifier les dispositions relatives aux supports et antennes de plus de 10 mètres de hauteur;

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adopté le premier projet de Règlement RGCA13-10-0007-8 modifiant le Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels afin de modifier les dispositions relatives aux supports et antennes de plus de 10 mètres de hauteur;

ET QU'une consultation publique soit tenue conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1248303002

CA24 10 233

Adopter le premier projet de résolution PP-064 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages comprenant 30 logements au 5601, boulevard Léger, soit le lot 1 096 224 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adopté, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un premier projet de résolution PP-064 visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages comprenant 30 logements pour le 5601, boulevard Léger en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

- De déroger à la grille RM26-569, afin d'autoriser trois étages au lieu de deux;
- De déroger à la grille RM26-569, afin d'autoriser une marge arrière de 9 mètres au lieu de 15 mètres;
- De déroger à l'article 76.2, afin d'autoriser l'utilisation de panneaux d'aluminium comme revêtement à divers endroits sur les façades;
- De déroger à l'article 92.24, afin d'autoriser la construction d'une entrée charretière sur la voie publique la plus importante;
- De déroger à l'article 93, afin d'autoriser qu'une partie de l'allée piétonne en façade soit d'une largeur supérieure à 1,5 mètres.

Le tout aux conditions suivantes :

- Que les travaux débutent dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 096 224 du cadastre du Québec, soit le 5601, boulevard Léger.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1244602002

CA24 10 234

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre une marge avant principale de 2,54 m au lieu de 4,5 m et une marge avant secondaire de 1,35 m au lieu de 2,25 m pour le bâtiment situé au 3270, boulevard Gouin, le tout en vertu du Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une marge avant principale de 2,54 m au lieu de 4,5 m et une marge avant secondaire de 1,35 m au lieu de 2,25 m pour le 3270, boulevard Gouin;

QUE cette autorisation soit conforme au certificat de localisation, préparé par Arpentage Montréal, arpenteurs-géomètres, et daté du 8 décembre 2023;

ET QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que le bâtiment en bénéficiant ne puisse être reconstruit qu'en conformité à la réglementation d'urbanisme en vigueur, s'il a perdu au moins la moitié de sa valeur à la suite d'une démolition partielle ou totale, d'un incendie ou de quelque autre cause ou est devenu dangereux.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1248311005

CA24 10 235

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : autoriser l'usage lieu de culte pour le bâtiment situé au 10620, avenue Brunet, sur le lot 1 299 849 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels, l'occupation par un usage conditionnel de « lieu de culte » du 10620, avenue Brunet;

QUE les travaux de transformation débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la résolution sera nulle et sans effet;

QUE les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de transformation;

QU'une garantie financière de 3 % de la valeur des travaux soit déposée lors de la délivrance du permis ou du certificat et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;

QUE si les travaux ne sont pas terminés dans le délai fixé ou s'ils ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution, le conseil peut exécuter la garantie et à son entière discrétion:

- faire exécuter les travaux et imputer le produit de la garantie au paiement des coûts des travaux. Dans la mesure où le coût des travaux dépasse le montant de la garantie, en recouvrer la différence au propriétaire; ou
- conserver la garantie à titre de pénalité;

QUE la superficie de plancher occupée par l'usage conditionnel « lieu de culte » ne doit pas excéder 265 m²;

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA13-10-0007 relatif aux usages conditionnels s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

ET conformément aux plans et documents déposés :

- Plans d'architecture préparés par Marc-Anthony Chalhoub, architecte de l'Atelier Chalhoub, datés du 6 juin 2024;
- Documents préparés par la firme d'urbanisme Gris Orange Consultants inc., datés du 12 juin et 10 juillet 2024;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 299 849 du cadastre du Québec, soit le 10620, avenue Brunet.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1248311004

CA24 10 236

Adopter le Règlement 1570-6 modifiant le Règlement 1570 sur la circulation routière, à l'article 31, relatif à la vitesse, plus précisément la modification de l'Annexe A.

Attendu qu'une copie du Règlement 1570-6 modifiant le Règlement 1570 sur la circulation routière, à l'article 31, relatif à la vitesse, plus précisément la modification de l'Annexe A, a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement 1570-6 modifiant le Règlement 1570 sur la circulation routière, à l'article 31, relatif à la vitesse, plus précisément la modification de l'Annexe A.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1249171004

(M. Jean Marc Poirier donne certaines informations sur ce point)

À 21 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
mairesse d'arrondissement

Marc-Aurele APLOGAN
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 octobre 2024.